

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Tazria



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Tazria

« Lorsqu'une femme engendrera et enfantera un garçon (...) » : une foi et une confiance en D. renforcées, l'abondance assurée

« *Lorsqu'une femme engendrera et enfantera un garçon.* » (12, 2)

Le Targoum Onkélos traduit ce verset en araméen אִתָּתָא אֲרִי תֵעֵדִי ["Une femme, lorsqu'elle tombera enceinte"]. Le Divré Israël y perçoit, dès lors, l'allusion suivante : la **femme**, dont il s'agit ici, représente l'assemblée d'Israël, comme l'enseigne le Zohar (42b, et Cf. également le Ora'h 'Haïm qui s'étend sur ce sujet). En outre, le terme araméen employé par Onkélos תֵעֵדִי peut avoir également le sens de "**bijoux**" et "**d'ornements**" [comme עֲדִי qui est écrit dans le verset (Jérémie 4, 30) : עֲדִי זָהָב (« *Des bijoux en or* »)]. Quels sont, par conséquent, les "**bijoux**" de l'assemblée d'Israël ?

Comme on retrouve le terme עֲדִי dans le verset (Isaïe 26, 4) : בְּטַחוּ בְּה' עֲדִי עַד [« *Placez votre confiance en Hachem éternellement* »], par association, on pourra en déduire que ce qui pare les Bné Israël de "**bijoux**", est la confiance qu'ils placent dans leur Créateur à chaque instant. Que le Saint-Béni-Soit-Il se conduise avec eux selon la Midate Ha 'Hessed (l'attribut de bonté) ou selon la Midate Ha Dine (l'attribut de rigueur), en toutes circonstances, ils ne L'oublient jamais.

D'après ce qui précède, on pourra ainsi voir dans notre verset (dans sa traduction araméenne ; n.d.t) l'allusion suivante : si les Bné Israël se parent de leur bijou, qui est leur confiance en D., c'est-à-dire qu'ils s'y renforcent, alors ils peuvent être assurés d'"*enfanter un garçon*", le "**mâle**" évoquant la délivrance future (comme rapporté dans le Midrach Chémot Rabba (23, 11)). Car c'est par le mérite de la Emouna qu'ils seront amenés à être délivrés.

Il y a également, explique le Divré Israël, une allusion concernant chacun en particulier : tout juif qui se renforce dans sa Emouna et

sa confiance en D., peut être assuré de voir s'accomplir à son sujet, les termes du verset : « [Elle] *enfantera un garçon* », autrement dit, il méritera sa subsistance [selon l'enseignement de la Guemara (Nida 31b) : "Un mâle (זכר), c'est l'acrostiche de זיה כר ("C'est la subsistance") ; en outre, Rabbi Its'hak au nom de Rabbi Ami enseigne : "Un garçon vient au monde, son pain vient avec lui"]. **Car grâce à la foi et à la confiance en Hachem, l'homme méritera de recevoir sa subsistance en abondance.**

Et sache, poursuit le Divré Israël, que cela ne concerne pas seulement le sujet de la subsistance, mais tous les domaines, car il n'existe pas de meilleur remède que la Emouna et le Bita'hone. Le Midrach sur notre Paracha (Vaykra Rabba 15, 4) rapporte que lorsque les Bné Israël entendirent la Paracha des Négaïm (lois relatives aux différentes sortes de lèpre ; n.d.t), ils furent saisis de crainte. Moché leur dit alors : "Ceux-ci sont pour les nations du monde, **mais vous, vous êtes faits pour manger, boire et vous réjouir, comme il est dit : « Nombreux sont les maux du méchant, et celui qui place sa confiance en Hachem, la bonté l'enveloppera »** (Téhilim 32, 10)." **On apprend de là que le Bita'hone préserve des paroles de la "Parachat Négaïm"** [au sens large, le terme "Négaïm" désigne tout mal qui peut frapper un homme ; n.d.t].

Et aucun juif ne peut prétendre, à ce sujet, qu'il n'est pas encore parvenu à un niveau suffisant de Bita'hone, puisque 'Haza'l enseignent que le verset précédent : « **Celui qui place sa confiance en Hachem, la bonté l'enveloppera** », concerne même le méchant **qui place sa confiance en D. Lui aussi sera entouré de la bonté d'Hachem** (Midrach Téhilim 32, 12).

Dans le même esprit, j'ai entendu l'explication donnée par un Tsadik du célèbre Midrach (rapporté dans le Midrach Téhilim §92) qui raconte qu'un des disciples de Rabbi Chimone Bar Yo'haï se rendit à l'étranger et en revint

chargé d'or et de pierres précieuses. Ses condisciples le jalosèrent. Rabbi Chimone, ayant perçu leur sentiment, les amena dans une plaine et s'écria alors : « Plaine, plaine, remplis-toi de pièces d'or ! » Et, en effet, la plaine en fut couverte. Il déclara alors à ses élèves : « Chacun peut en prendre autant qu'il veut, mais sachez que c'est sur le compte de son salaire dans le monde futur qu'il les prend. » En outre, dans le Talmud Yérouchalmi (Brakhot 9, 27), il est rapporté que Rabbi Chimone, à chaque fois qu'il avait (lui-même) besoin d'argent, allait dans une plaine et criait : « Plaine, plaine, remplis-toi de pièces d'or ! » Et la plaine s'en couvrait effectivement. Le mot "plaine", en hébreu, se dit בקעה dont la valeur numérique (177) est la même que celle de אמונה בטוהן (Emouna = 102 ; Bitá'hone = 75). Car, grâce à son raffermissement dans sa foi et sa confiance en D., l'homme mérite que la "plaine se remplisse de pièces d'or". Ainsi se conduisait Rabbi Chimone : à chaque fois qu'il avait besoin d'argent, il se renforçait dans sa Emouna et dans son Bitá'hone, jusqu'à ce que ses mains se remplissent de pièces d'or.

On peut y ajouter un peu "d'épice" en demandant pourquoi Rabbi Chimone dut amener ses disciples dans cette plaine et ordonner à cette dernière de se remplir d'or. **Ne pouvait-il pas faire la même chose au Beth Hamidrache** et ordonner : "Beth Hamidrache, Beth Hamidrache, remplis-toi d'or !" ? Celui qui est capable de faire sortir des pièces d'or d'une plaine peut sûrement aussi le faire chez lui ou au Beth Hamidrache, sans faire un seul pas dehors.

En fait, lorsque Rabbi Chimone vit que ses élèves désiraient s'attirer une abondance de subsistance comme leur condisciple revenu de l'étranger, il les informa que la chose dépendait uniquement d'eux. Il leur dit alors : **"Venez, allons dans la plaine** (allusion à la Emouna et au Bitá'hone), **renforcez-vous dans votre foi et votre confiance en Hachem qui nourrit et subvient aux besoins de tous. Et par ce mérite, vous obtiendrez des pièces d'or en quantité !"** (Il est inutile de préciser que le déferlement d'abondance qui a pour origine la Emouna et le Bitá'hone, n'entame en rien la récompense du monde futur.)

Un autre explication vient étayer ce qui précède : le Imré Baroukh de Vijnitz fait remarquer au sujet de la traversée de la mer Rouge qu'il est écrit : והמים להם חומה מימנם ומשמאלם [« La mer était pour eux une muraille à leur droite et à leur gauche »]. Il signale également que le mot והמים (avec le "Kollel", c'est-à-dire en ajoutant 1 au total) a la même valeur numérique que "Emouna" (soit 102) et que le terme להם a la même que "Bitá'hone" (soit 75). Tout ceci vient suggérer que la Emouna et le Bitá'hone constituaient les murailles des Bné Israël lorsqu'ils traversèrent la mer. Dès lors, si, comme nous l'enseignent nos Sages : « La subsistance est difficile comme la traversée de la mer Rouge », d'un autre côté, la Emouna et le Bitá'hone sont les murailles qui protègent l'homme afin qu'il "traverse la mer" tranquillement et sans encombre.

Le Gaon de Vilna se plaisait à faire l'éloge du Bitá'hone et de la sérénité qu'il procure à l'homme à l'aide de l'histoire qui suit :

Lors de l'exil qu'il s'était imposé, il se retrouva un jour l'hôte d'un paysan qui louait le champ qu'il exploitait du chef de comté. Lorsque l'année fut sur le point de s'achever, ce dernier envoya un de ses émissaires pour réclamer la recette annuelle. Le juif, qui n'avait pas un sou en poche, renvoya ce dernier les mains vides. Le comte lui fit savoir qu'il avait jusqu'à une certaine date afin de régler son dû, faute de quoi il serait condamné, lui et toute sa famille, à croupir dans une fosse avec pour unique compagnie celle des rats et des souris.

Jusqu'à la date fatidique, le juif ne cessa de parler de la confiance que l'on doit avoir en Hachem, qui dirige les pas de chacune de Ses créatures, n'abandonne jamais l'œuvre de ses mains et se tient constamment à ses côtés pour l'empêcher de fléchir. Durant toute cette période, l'homme continua à vaquer à ses occupations sans montrer nul signe d'anxiété. Son visage ne traduisit aucune crainte, comme s'il était l'un des plus riches du monde et qu'il disposait d'une bourse remplie et prête à être remise, le moment arrivé, entre les mains de ce comte si malintentionné.

Lorsque l'échéance arriva, le juif n'avait toujours pas d'argent. Néanmoins, il ne prit même pas la peine d'aller en emprunter, tellement il était confiant en Hachem. Et ce fut en toute sérénité qu'il se dirigea vers la demeure du comte.

« Ce juif était si serein, raconta le Gaon, que je décidai de le suivre pour voir quel serait le dénouement de toute cette histoire. »

Lorsqu'il arriva chez le comte, le paysan dut patienter avant de pouvoir pénétrer dans son bureau. Entre-temps, un goy en sortit et se mit à lui raconter : « Je suis venu ici pour proposer une bonne affaire au comte. Seulement, après maintes tractations, celui-ci exige un prix trop élevé. C'est pourquoi j'ai refusé. Cependant, après réflexion, même à ce prix, l'affaire demeure encore très intéressante pour moi. Je ne peux néanmoins pas revenir en arrière et changer d'avis, pour des raisons d'honneur commercial. Si vous voulez bien me servir d'émissaire afin de lui proposer à nouveau l'affaire, vous recevrez pour cela un bon salaire ! » Tout en parlant, cet homme lui tendit une somme conséquente et c'est ainsi qu'il entra chez le comte et put rembourser toutes ses dettes.

Le Gaon ne cessa par la suite de s'émerveiller et de se répandre en louanges sur la foi et la confiance en D. qui animait même les juifs les plus simples.

« On proclame sur lui d'En-Haut » : tout ce qui se produit dans ce monde fait l'objet d'une providence particulière

« Lorsque la chair aura sur sa peau un hématome qui s'était guéri, et qu'il y aura à l'endroit de l'hématome une tache blanche (...) » (13, 18-19)

"Un hématome provient d'un coup qu'un homme reçoit d'une pierre ou d'un morceau de bois, et qui provoque un échauffement de la peau à l'endroit du coup." (Négaïm 9, 1) Dès lors, on est en droit de s'étonner : certes, on comprend qu'une lèpre puisse apparaître sans raison sur la peau d'un homme (sans qu'il n'ait heurté quoi que ce soit), car c'est un signe du Ciel qu'il doit examiner ses actes. Néanmoins, quelqu'un qui a trébuché et a reçu un coup

d'un morceau de bois ou d'une pierre, en quoi cela constitue-t-il un signe quelconque ? Il est "naturel" que celui qui reçoit un coup, distingue un hématome produit par l'échauffement de sa peau à cet endroit.

Certains commentateurs expliquent que la Torah dévoile par là-même que **ce n'est pas seulement un mal survenant sans aucune explication naturelle qui est un signe du Ciel pour l'homme, mais même un coup lui provoquant une blessure.** La Guemara ('Houline 7b) rapporte : "Un homme ne reçoit pas le moindre coup sur son doigt ici-bas sans que cela n'eût été décrété pour lui dans le Ciel", comme il est dit : "*Les pas de l'homme sont conduits par Hachem*", ou encore : "*Que l'homme comprend-il à sa voie*" (Michlé 20,24). **Par conséquent, le coup lui-même est en soi un signe du Ciel qu'il doit améliorer ses actes.**

Le Maagualé Tsédek de Daèche (dans l'introduction à son Haggadah de Pessa'h) raconte l'histoire étonnante qui suit, au sujet de son père, le Maré Yé'hékiel :

Une fois, une veille de Chabbat, alors qu'il s'affairait aux préparatifs et était absorbé par ses pensées, le Maré Yé'hékiel cogna par inadvertance l'un de ses doigts très violemment, ce qui le remplit d'une joie immense. Son fils s'en étonna : que signifiait cette joie dans une circonstance pareille ?

« Je suis très heureux, lui répondit-il, de la Mitsva qu'Hachem m'a fait mériter sans que j'en ai eu l'intention. La Guemara ('Houline 7b) enseigne qu'un homme ne se cogne pas même le doigt sans que cela n'ait été décrété auparavant d'En-Haut. S'il en est ainsi, c'est donc la volonté d'Hachem que je me cogne le doigt. Or, le sens essentiel des Mitsvot est d'accomplir la volonté d'Hachem. Par ailleurs, chaque Mitsva doit être accomplie dans la joie. C'est la raison pour laquelle je suis joyeux ! »

Nous croyons profondément que chaque "coup", eût-il été asséné seulement sur un doigt, ne se produit que par la volonté Divine. Recevoir ce coup est donc considéré comme une Mitsva, puisque par définition, une Mitsva est l'accomplissement de la volonté d'Hachem. Par conséquent, elle doit être

accomplie dans la joie, comme toutes les Mitsvot. Cela nous enseigne un fondement essentiel : il ne suffit pas que l'homme accepte l'épreuve avec Emouna, mais il doit également se réjouir d'avoir mérité grâce à ce coup, à son doigt et à son corps, d'avoir pu accomplir la volonté du Saint-Béni-Soit-Il.

Nos Sages enseignent (Erékline 16b) : "Jusqu'à quelle limite une épreuve est-elle considérée comme telle ? Même si un homme plonge sa main dans sa poche pour en retirer trois (pièces) et qu'il n'en retire que deux."

Le Baal Chem Tov explique que celui qui a foi en la providence Divine qui s'applique sur chacun en particulier, sait que **même une petite contrariété** comme celle d'une personne qui désirait prendre trois pièces et n'en retire que deux, **constitue la volonté Divine. Hachem veut l'inciter à examiner ses actes.** C'est comme un "appel du Ciel" pour améliorer sa conduite. Par conséquent, si l'homme fait preuve d'intelligence et comprend ce qu'on veut lui dire, même grâce à de minuscules épreuves comme celle-ci, cela signifie que l'épreuve a déjà atteint son but. Il ne sera donc pas nécessaire de le réveiller au repentir par de plus grandes épreuves ל"ח.

On pourra encore mieux comprendre cet enseignement de 'Haza'l grâce à l'histoire qui suit :

Une fois, Rav Israël Salanter fut invité au palais royal d'Angleterre. Précisément à cette période, la joie régnait au palais, car un prince était né, après trente ans d'attente. La reine lui raconta que l'on avait nommé des préposés particuliers aux besoins de l'héritier du trône, pour veiller sur ce "joyau" avec attention et le préserver du moindre petit mal, et pour que ses moindres désirs soient immédiatement satisfaits. Le but était qu'il n'éprouve pas la moindre peine et grandisse ainsi heureux et le cœur joyeux.

« Que pourrait faire sa majesté, lui demanda Rav Israël, afin de lui éviter une toute petite contrariété comme celle de chercher son mouchoir dans sa poche droite alors qu'il se trouverait dans la poche gauche, ce qui lui causerait un effort inutile ?

-Mon intention, lui répondit-elle, n'est pas de lui éviter une contrariété comme celle-ci, qui est de l'ordre naturel des choses. Mon but est de lui épargner une peine qui n'est pas naturelle ni inéluctable ! »

Lorsqu'il sortit du palais royal, Rav Israël dit : « Maître du monde, comme Ta providence sur chacune de Tes créatures est grande ! Cette reine qui a donné naissance à un fils unique après autant d'années d'attente, et qui est la prunelle de ses yeux, n'est pas en mesure de lui éviter qu'il plonge sa main dans la mauvaise poche par erreur. Cela ne lui importe même pas, et elle ne ressentirait aucune peine s'il faisait cet effort minuscule en vain. Alors que Toi, le Roi des rois, possède dans Ton monde un nombre incalculable de créatures, **et malgré tout, pas une seule d'entre elles ne se fatigue en vain en plongeant sa main dans sa poche voulant en sortir trois pièces et n'en sortant que deux, si Tu ne l'as pas décrété explicitement.** En outre, si elle survenait, cette minuscule contrariété se déduirait des châtiments qu'un homme pourrait mériter et le laverait de ses fautes ! »

**« Vous ferez disparaître le 'Hametz » :
nettoyer en se gardant de la colère !**

Dans cette période où la préparation à Pessa'h ainsi que le nettoyage de la maison (qui va de pair avec celui du cœur) battent leur plein, il faut néanmoins beaucoup veiller à ce que la recherche du 'Hametz s'effectue dans la joie et non ו"ח dans la nervosité.

Réjouissons-nous plutôt de l'immense mérite que nous avons de procurer satisfaction à Hachem en éliminant le mal qui est en nous.

Le Rav de Berditchev ne tarissait pas d'éloges sur les juifs qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire disparaître le moindre soupçon de 'Hametz. Il déclara un jour que toutes les actions entreprises dans ce but sont comparées aux sonneries du Chofar. Et les anges créés par les frottements du nettoyage intercèdent en faveur d'Israël. Il en donnait même une allusion en soulignant que le verset : « *Et tu accompliras ce service en ce*

mois-ci » (Chémot 13, 5), qui a pour sujet Pessa'h, évoque également en allusion le nettoyage du 'Hametz. En outre, le démonstratif employé pour désigner "ce travail", est "Zot" qui est aussi utilisé dans le verset (Vaykra 16, 3) : « Avec **celle-ci** (BéZot) Aharon pénétrera dans le Sanctuaire » (verset au sujet de Yom Kippour). Cela nous enseigne que le nettoyage de la maison en ce mois-ci ressemble au service du Cohen Gadol le jour de Kippour.

Une fois, les serviteurs du Beth Aharon voulurent changer les tables et en acheter des neuves pour Pessa'h. Il s'y opposa sur un ton de reproche : « Que dirait le Rav de Berditchev ? Sachez que le bruit qui provient du frottement et du raclage des tables, monte vers le Ciel et y annule tous les anges accusateurs ! »

Le Choute Mine Hachamaïm (§71) souligne que "nos sages, de manière générale, ont été très sévères dans les moindres détails (sur l'interdit du 'Hametz)" et il promet que "celui qui passe du temps au respect minutieux de cet interdit verra sa vie se prolonger".

Combien l'âme juive se remplira d'enthousiasme en entendant les paroles suivantes du Kav Hayachar : « J'ai pour tradition que celui qui se fatigue en l'honneur

de la fête de Pessa'h et qui peine pour elle, tue, grâce à cela, tous les anges malfaisants. » En d'autres termes, grâce à ses efforts, l'homme repousse tout le mal de lui-même.

On entend souvent dire à ce propos : « Cela m'entraîne à négliger l'étude de la Torah ! », « ces changements perturbent complètement mon emploi du temps habituel ! », ou d'autres arguments de ce genre qui sont accompagnés d'un sentiment de culpabilité. Mais, en réalité, il n'en est rien : au contraire, toutes ces contraintes sont précisément celles qui nous permettent d'accueillir la fête et de recevoir tout ce qu'elle doit nous apporter spirituellement.

Le Chomer Emounim témoigne, qu'une année, il décida, dès le début du mois de Nissan, de se préparer à recevoir l'émanation spirituelle du soir du Séder. A cette fin, il ordonna à tous ses serviteurs de réduire autant que possible les heures d'accueil au public car il s'enfermerait dans sa chambre pour procéder à la "grande préparation" que cela nécessitait. De ce fait, il ne participa pas physiquement au nettoyage de Pessa'h. Lorsque la fête arriva, il constata qu'il n'avait jamais eu un soir de Séder aussi lamentable et aussi dépourvu de toute émotion que cette année !